



DEBATE

Thierry de MONTBRIAL

Laurent Fabius accepte de prendre 20 questions, mais on va les limiter à une qui sera la mienne, si vous permettez. Elle sera très simple d'ailleurs. Le projet, c'est l'impact sur l'environnement. Là, vous n'avez parlé que du sujet climatique qui est évidemment énorme, mais ce projet comportera-t-il aussi d'autres aspects de la question environnementale ?

Laurent FABIUS

Je reconnais, dans la décision longuement mûrie de notre Président, de poser la seule question qui sera posée, l'aspect démocratique nécessaire à une bonne organisation. Oui, ce Pacte mondial pour l'environnement couvre l'ensemble des domaines de l'environnement, et c'est d'ailleurs l'idée de départ. J'ai dit tout à l'heure que lorsqu'on examine ces sujets, que ce soit le sujet de la détérioration des océans, le sujet du climat, de la biodiversité, de l'eau, le sujet agricole, on s'aperçoit des interactions puissantes. Alors que pour certains de ces domaines, on a seulement des conventions sectorielles, et pour d'autres, rien du tout. L'idée, c'est de reprendre des principes qui d'ailleurs existent, qui ont été définis pour ceux d'entre vous qui connaissent bien ces sujets, dans les conférences de Stockholm, les conférences de Rio de Janeiro en 1992, etc., mais qui n'ont aucune valeur juridique contraignante. Et donc de définir des principes, une vingtaine d'entre eux, qui permettront à la fois aux citoyens de connaître leurs droits et leurs devoirs, aux entreprises, ce qui est extrêmement important, d'avoir une vision de sécurité sur leur environnement, et comme on dit en bon français, *level playing field*, et aux Etats de savoir vers quoi ils doivent s'engager. Non pas bien sûr avec comme conséquence de mettre en prison tel chef d'Etat parce qu'il n'aurait pas agi comme il le faut, et sans vous faire un cours de droit international, la façon dont on incorpore en droit national des traités internationaux est très diverse ; et il faut prendre toute une série de précautions. Mais à partir du moment où on considère que l'environnement est devenu après les droits économiques et sociaux, après les droits civils et politiques, le troisième champ du droit, il est légitime qu'au niveau international et multilatéral, un effort du même type que ce qui a été fait il y a plus de 50 ans par l'ONU en matière de droits civils, politiques, et en matière de droits économiques, sociaux et culturels, soit fait en matière d'environnement. C'est à cela que nous travaillons. Il y avait un travail qui était fait depuis longtemps par des juristes en ce sens, qui avaient fait un excellent travail, mais ils n'arrivaient pas à avoir la connexion, avec les Etats, avec le monde politique. Or, si vous voulez faire un traité international, il faut s'adresser aux Etats. C'est là où ils ont eu l'étrange idée de venir me voir. J'ai présidé une série de réunions sur ce sujet. Nous avons élaboré un *draft*. Le Président français a bien voulu soutenir cette initiative. Ensuite, beaucoup de pays au niveau de l'ONU, et maintenant, les choses sont lancées, et nous espérons que cette initiative qui, jusqu'à maintenant, n'a absolument pas franchi les frontières du grand public, va pouvoir prospérer, parce que quand il y a de grands changements comme ceux qui vont être opérés dans ce domaine, il est normal qu'ils soient accompagnés, et si possible, stimulés par le droit. Ce n'est donc pas du tout uniquement le climat, mais l'ensemble des domaines couverts par ce mot « environnement ».

Nobuo TANAKA, former Executive Director of the IEA

I asked you the same question at the IEA Ministerial Meeting three years ago, in 2015. You talked about COP 21 and the French strategy and you made it a great success. I congratulate you for what you have contributed to climate change mitigation. My question to you was: why France did not stress or emphasise the importance of nuclear power in COP 21? Now, as you mentioned, IPCC's 1.5-degree strategy needs a lot of unprecedented effort. Are you changing your mind in stressing the importance of nuclear power now? This is my question.

Laurent FABIUS

Why did we not deal with nuclear energy in COP 21? It was for a simple reason. As you know, the rule was to get a universal approval of the agreement. This means that if, at the end of the proposal of a final text, any state or



government could have raised their hand saying, 'I do not agree', then forget everything'. When we come to nuclear energy, it is not possible to get 195 countries together. That is the reason.